

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2014 DEVE 104 Subvention (2 700 euros) au Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris au Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) pour ses projets sur le thème de la nature et de la biodiversité en ville ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 700 euros est attribuée au Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) dont le siège social est situé au Muséum d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon (5^{ème}) pour trois projets :

- Inventaire des oiseaux mené sur Paris par l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Île-de-France (700 euros) ;
- Voyage de la biodiversité le long des corridors écologiques (2 000 euros).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO